

L'allocation universelle et les métiers de la création

L'allocation universelle est une idée qui gagne en ampleur et dont on entend de plus en plus fréquemment parler. Cet article se propose d'esquisser un rapide tour d'horizon de ce terrain, plutôt multiforme : en effet, l'allocation universelle recouvre une multitude d'aspects (notamment économiques, politiques ou éthiques). Une attention particulière est apportée à l'intérêt spécifique que représenterait ce dispositif dans les secteurs des métiers de la création.

DÉFINITION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le BIEN – *Basic Income Earth Network* – le réseau international qui milite pour la mise en place de l'allocation universelle (*Basic Income* en anglais), la définit ainsi : « *A Basic Income is an income unconditionally granted to all on an individual basis, without means test or work requirements* »¹.

Les caractéristiques générales de l'allocation universelle sont donc :

- d'être versée à tous les habitants du territoire concerné,
- sur une base individuelle (sans tenir compte de l'état des revenus ni de la situation familiale)
- en numéraire (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'apports en nature, mais d'une allocation financière),
- à un rythme régulier,
- par des pouvoirs publics,
- sans exigence de contrepartie.

Ces caractéristiques définissent les contours du mécanisme de l'allocation universelle et la distinguent des dispositifs similaires. Certaines de ces caractéristiques varient selon les auteurs : le montant (généralement en fonction du degré de complémentarité avec les systèmes actuels de protection sociale), la périodicité (d'hebdomadaire à annuelle) et le niveau de pouvoir subsidiant (de local à supranational).

Deux types de financement principaux sont possibles pour mettre en place un système d'allocation universelle : par redistribution ou par revenus tirés d'une ressource naturelle.

La redistribution comme mode de financement de l'allocation universelle provient directement du budget de l'État, comme sont actuellement financés les systèmes de protection sociale. Le prélèvement peut se faire sur les impôts directs (sur le revenu, sur les biens mobiliers ou sur la fortune) ou indirects (taxe écologique, augmentation de la TVA, etc.). D'autres pistes sont parfois évoquées, notamment la création monétaire.

¹ L'allocation universelle est un revenu garanti à tous sans condition sur une base individuelle, sans moyen de contrôle ni exigence de contrepartie en termes d'emploi. (*Traduction de l'auteur*)

Le financement de l'allocation universelle peut également provenir d'un revenu tiré d'une ressource naturelle. Les bénéfices liés à l'exploitation de cette ressource sont dès lors considérés comme revenant à tous les habitants du territoire concerné et un dividende leur est versé périodiquement par le gouvernement de cet Etat. Par exemple, l'*Alaska Permanent Fund* (voir plus bas) provient des ressources pétrolières de la région. Une question se pose bien évidemment : quelle ressource est-il possible de consacrer au financement de l'allocation universelle ?

AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Le dispositif de l'allocation universelle comporte une dimension implicite de **soutien à l'entrepreneuriat** : les bénéficiaires (c'est-à-dire tout le monde) jouissent en effet automatiquement d'un filet de sécurité qui leur permet de tenter de nouveaux projets (commerciaux, artistiques ou autres). L'allocation universelle apparaît en fait plutôt comme un socle, et non un filet : socle qui permet à chacun de s'élancer professionnellement, et non filet qui rattrape ceux qui ont eu la malchance de « tomber » hors de l'emploi rémunéré.

Le caractère automatique et non discriminant de l'allocation universelle entraîne de fait une **simplification administrative** importante : les services de suivi et de contrôle des chômeurs, par exemple, ainsi que les services dédiés au calcul des montants des allocations sociales, pourraient être affectés à d'autres tâches. Il en résulterait un gain pour l'État qui pourrait être affecté au financement même de l'allocation universelle. Diverses études ont démontré la viabilité économique de l'allocation universelle, voire le gain qui en résulterait dans l'hypothèse d'une substitution, totale ou partielle, aux systèmes existants de protection sociale.

Les pièges à l'emploi (appelés en France « trappes à inactivité ») désignent la situation d'une certaine catégorie de chômeurs qui jugent plus utile de rester au chômage que de chercher un emploi, vu la faible rémunération qui leur est proposée dans les postes peu qualifiés. La mise en place d'un dispositif d'allocation universelle permettrait de **corriger cet effet pervers** des systèmes actuels de protection sociale.

PERSPECTIVES POLITIQUES

Les défenseurs de l'allocation universelle, ou de dispositifs qui s'en approchent, couvrent la totalité du spectre politique : de l'extrême gauche à la droite catholique, voire l'extrême droite. Les partis politiques écologistes ont été parmi les premiers défenseurs de ce système. Quelques mouvances séparatistes s'en réclament aussi, en Catalogne par exemple. Certains théoriciens libéraux (notamment John Rawls) préconisent également la mise en place d'un impôt négatif, un dispositif qui se distingue de l'allocation universelle par le fait qu'il prend en compte la situation financière des bénéficiaires. En clair : l'impôt négatif (qui est une allocation financière) diminue progressivement en fonction des revenus, jusqu'à disparaître complètement au-delà d'un certain seuil.

Par ailleurs, ses détracteurs se réclament également de toutes les tendances : les syndicats, par exemple, se montrent hostiles à ce type de projet, bien qu'il y ait de nombreuses exceptions parmi eux. Ils voient en effet dans l'allocation universelle la fin des systèmes de protection sociale. Entre autres arguments, ils considèrent que les employeurs profiteraient immanquablement de ce dispositif pour faire pression à la baisse sur les salaires et ils craignent un déséquilibre des rôles respectifs des partenaires sociaux (l'État n'apparaissant plus comme arbitre mais comme contributeur majoritaire des faibles revenus, à la place des employeurs).

Certains penseurs associés à la droite voient également l'allocation universelle comme une hérésie et un danger pour le dynamisme économique de la société considérée : un tel mécanisme, selon eux, nuirait à la compétitivité nationale et pousserait les « masses laborieuses » à l'oisiveté. Les études réalisées sur ce sujet concluent néanmoins que l'impact de l'allocation universelle sur la propension à travailler est négligeable.

En termes de politique sociale, une question majeure apparaît néanmoins : quelle complémentarité avec les systèmes actuels de protection sociale devrait prendre un dispositif d'allocation universelle ? S'il est mis en place, comment gérer la transition avec la situation existante, pour ne léser personne ? Les fortes particularités nationales de tous ces systèmes compliquent également la donne. Plusieurs économistes ont proposé des modèles afin de répondre à ces questions de la complémentarité et de la transition. La place manque ici pour les exposer en détail, nous renvoyons donc le lecteur intéressé vers l'ouvrage *L'allocation universelle*, de Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, qui présente de façon plus complète toutes les subtilités du dispositif.

La question se pose également pour les professions de nature intermittente (notamment les métiers de la création) : quelle complémentarité construire, si un dispositif d'allocation universelle est mis en place ? La question se pose d'autant plus que de récentes théories en sociologie voient dans les caractéristiques des métiers de la création (créativité, autonomie, polyvalence, multi-activité...) le propre de l'évolution générale du modèle d'emploi dans nos sociétés². Le thème de la sécurisation des trajectoires professionnelles deviendrait primordial de ce point de vue³. La question de la complémentarité entre allocation universelle, si elle est mise en place, et systèmes actuels de protection sociale se pose donc de façon plus aiguë.

DIMENSIONS ÉTHIQUES

L'allocation universelle recouvre également une dimension éthique, par rapport aux notions de liberté, de respect de soi et de justice sociale (ces notions sont issues de la *Théorie de la justice* du penseur libéral américain John Rawls).

La **liberté**, considérée comme égalité de possibilités, serait favorisée par l'allocation universelle : offrir à chacun un socle financier de base pour – au moins – subvenir à ses besoins augmente de fait les possibilités de chacun, en termes de projets et d'activité. De plus, l'absence d'exigence de contrepartie de l'allocation universelle donne à chaque bénéficiaire une plus grande liberté dans la gestion de son temps. Cela permettrait sans doute à certains de se découvrir des vocations, d'user d'un temps qui ne soit pas uniquement orienté vers la satisfaction des besoins, d'explorer leur potentiel créatif...

Le dispositif de l'allocation universelle permet aussi d'éviter un écueil perceptible dans les systèmes actuels de protection sociale : Il circule aujourd'hui tout un discours culpabilisant à l'égard des chômeurs, qui vise à les faire passer, même à leurs propres yeux, pour des « assistés », des « parasites », des « profiteurs » (les étiquettes péjoratives ne manquant pas...). Inutile de rappeler que ce chômage structurel correspond pourtant à certains intérêts bien sentis⁴. En attribuant à chacun un revenu égal de façon automatique, on rend caduc ce genre de critiques : impossible de reprocher aux chômeurs de profiter de l'argent collectif, si on bénéficie soi-même de la même allocation. Cela développe donc le **respect de soi**, pour les franges les plus fragiles de la population.

² Voir MENGER, 2009

³ Voir DE GHELLINCK, 2012

⁴ Voir BURTON, 2012

La **justice sociale**, plus largement, suit une logique distributive des richesses sur un territoire donné, dans une recherche d'équité et d'égalité des chances. La mise en place de l'allocation universelle s'inscrit pleinement dans cette démarche.

MISES EN PLACE CONCRÈTES

En Alaska

Le seul dispositif d'allocation universelle réellement appliqué a vu le jour en Alaska : il s'agit de l'*Alaska Permanent Fund*. Les habitants de l'Alaska bénéficient en effet depuis 1982 (année de la mise en activité de ce fonds) d'un dividende annuel versé par le gouvernement de cet État et tiré des recettes de l'exploitation de ses vastes ressources pétrolières. Ce dividende est octroyé à toute personne résidant sur le territoire de l'Alaska (environ 650.000 personnes) sans distinction d'origine, de temps passé sur le territoire, de hauteur de revenus ou de situation familiale. Ce dispositif fait de l'Alaska l'État le plus égalitaire des États-Unis.

Au Brésil

En 2004, le président fraîchement élu du Brésil— Luiz Inácio Lula da Silva —issu des classes populaires, s'appuyait sur un programme dont le fer de lance était le combat pour la justice sociale et une redistribution plus équitable de la richesse. Ce programme incluait la mise en place de l'allocation universelle, mais de façon graduelle, l'application immédiate de cette mesure n'étant pas possible sur une population de cette envergure. Elle est donc d'abord octroyée aux plus démunis, puis devrait s'étendre progressivement aux autres catégories de la population. De plus, cette extension est conditionnée par les moyens budgétaires de l'État. On ne peut encore parler d'application complète d'un dispositif d'allocation universelle, mais cela pourrait être le cas dans les années qui viennent.

Une solution universelle ?

Le mécanisme de l'allocation universelle, comme généralisation de l'attribution d'un « socle » financier à tous les citoyens d'un pays, semble être une solution prometteuse de certains problèmes que connaît la société à l'époque actuelle, en pleine crise économique et financière :

- contrepoids gratifiant à la précarité et au chômage structurels, humainement avilissants ;
- possibilité pour chacun, même les chômeurs (qui cessent d'être astreints à la disponibilité sur le marché de l'emploi), de gérer son temps, éventuellement au moyen d'activités créatives ;
- soutien à l'esprit d'entreprise ;
- anticipation des mutations prévisibles du modèle actuel de l'emploi...

Certaines autres perspectives, non abordées ici, s'ouvrent également à la réflexion par ce biais : partage du temps de travail, formation continue, développement du bénévolat... Il faut cependant se garder de faire de l'allocation universelle la panacée à tous les problèmes socioéconomiques contemporains. Son application concrète n'irait pas sans poser de gros problèmes techniques, administratifs et financiers et de fortes résistances apparaîtraient inévitablement. Enfin, d'autres problèmes structurels (primauté du capital sur le travail, délocalisations, privatisation à tout crin...) ne seraient en rien réglés par la mise en place de ce dispositif.

QUENTIN DE GHELLINCK
décembre 2012

SOURCES

BIEN (*Basic Income Earth Network*) <http://www.basicincome.org/bien>

BURTON R., « *Il commence à faire froid sous la couverture !* », Bruxelles, SMartBe, 2012.

DE GHELLINCK Q., « *La précarité et les moyens d'y résister* », Bruxelles, SMartBe, 2012.

MENGER P.-M., *Le travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard –Seuil-EHESS, 2009.

RAWLS J., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil , coll. Points, 2009 (Ed. originale 1971).

VAN DERBORGHT Y. et VAN PARIJS P., *L'allocation universelle*, Paris, éd. La Découverte, 2005.
